

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 2

Séance du : 15 juillet 2013

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. WURTZ, M. AMANN, adjoints au maire,
Mme HEILIG, M. VIX, Mme FENU, M. LORENTZ, Melle MULLER,
M. WICKER, M. LANG, M. SCHOTTER

Membre absent, décédé : M. HUCK, adjoint au maire

Membres absents représentés : M. BAEHREL, adjoint, M. FAVIER

Membre absent excusé : M. SCHNITZLER

Membre absent non excusé : /

1) DECES DE L'ADJOINT AU MAIRE, M. Jean-Marie HUCK

Suite au décès de M. Jean-Marie HUCK, adjoint au maire d'ITTLENHEIM, survenu le 2 juillet 2013, Monsieur le Maire demande tout d'abord à l'assemblée présente, une minute de silence en sa mémoire, puis rappelle les domaines dont il avait délégation : voirie, eau, assainissement, chantiers, éclairage public et gestion salle.

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'aucune disposition particulière n'étant prévue en pareil cas, le conseil municipal est libre de procéder à son remplacement ou non. Il peut donc se prononcer

- quant à son remplacement ou non,
- quant à l'élection d'un nouvel adjoint,
- décider du rang qu'il occupera, soit celui de l'adjoint décédé, ou à la suite de l'adjoint en fonction,
- et si un candidat se présente, procéder au vote du nouvel adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- au non remplacement de l'adjoint décédé.
-

2) Dénomination de la salle socio-éducative

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la salle socio-éducative et des ateliers municipaux arrivera à son terme prochainement, la réception définitive de l'ouvrage étant prévue pour le lundi 9 septembre 2013, et qu'avant il y a lieu de lui donner un nom la définissant et la distinguant de la salle communale existante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer la salle socio-éducative comme suit :

- « **le trait d'union** ».

**3) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux
- Avenant n° 2 lot n°5 COUVERTURE ZINC entreprise PIASENTIN
Montant : 305,25 € HT**

Vu l'état d'avancement des travaux de construction de la salle et des ateliers municipaux, il est prévu un avenant au marché :

LOT 5 COUVERTURE ZINC – entreprise PIASENTIN

Montant de l'avenant n°2 : 305,25 € HT

Motif : Fourniture et pose d'un caisson en zinc pro ardoise façonnage manuel.

Vu le montant initial du marché de base + option : 19.956,19 € HT,

Vu le montant de l'avenant n° 1 : 976,80 € HT

Vu le montant de l'avenant n° 2 : 305,25 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 du lot 5 COUVERTURE ZINC pour un montant de 305,25 € HT et autorise le maire à le signer.

**4) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux
- Avenant n° 1 lot n° 18 PEINTURE entreprise RAPIDE
Montant : 1.012,50 € HT**

Vu l'état d'avancement des travaux de construction, il est prévu un avenant au marché :

LOT 18 PEINTURE – entreprise RAPIDE

Montant de l'avenant n° 1 : 1.012,50 € HT

Motif : Mise en peinture d'un mur de la salle avec une peinture spécifique pour la projection vidéo

Vu le montant initial du marché de base : 14.395,00 € HT

Vu le montant de l'avenant n° 1 : 1.012,50 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 du lot 18 PEINTURE pour un montant de 1.012,50 € HT et autorise le maire à le signer.